

La Bernache
cravant

Journal municipal



Février 2023

Année 10, n° 2

Mot de la mairesse

Bonjour,

Vœux de bonne année 2023 :

C'est une nouvelle année qui commence. Les membres du Conseil et les employés de la Municipalité souhaitent à tous les citoyens une **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2023**. Qu'elle soit douce, sereine et remplie de petits bonheurs.

Projets de début d'année :

Le début de l'année sera chargé pour la Municipalité. Voici les principaux dossiers à toucher :

- En priorité, nous devons préparer et déposer une demande de financement auprès du Programme PRACIM pour l'agrandissement d'un entrepôt-garage relié au centre de récupération;
- Un projet de construction de nouveaux modules, pour la bibliothèque, doit être élaboré pour une recherche de financement;
- Pour donner suite au Forum 2022, les membres du Conseil se pencheront sur différents plans d'action à

mettre en place;

- En administration, les deux ou trois prochains mois seront accaparés par la préparation des comptes de taxes et des états financiers.

Chemins glacés :

Depuis le début de la saison, nous avons vécu plusieurs jours de glace sur le chemin de l'île ce qui a rendu la circulation difficile et plutôt dangereuse. Nous avons constaté l'importance pour tout le monde, incluant pour la Municipalité, d'être bien équipés pour faire face à la situation. Nous vivons sur une île avec des conditions particulières et des épisodes de glace il y en aura sûrement de plus en plus et pour des périodes plus longues. Il est donc de la responsabilité de chacun de s'équiper convenablement de façon à assurer sa sécurité.

De son côté, la Municipalité explore différentes façons de rendre le chemin moins glissant. L'épandage de sable et dernièrement le

grattage de la surface glacée ont donné de bons résultats. La Municipalité a prévu dans son budget 2023 l'achat de chaînes pour son tracteur et explore aussi la possibilité d'acheter un épandeur à sable et une grappe dentelée pour scarifier la surface glacée. Nous allons aussi prévoir la livraison de sable, avant l'arrêt du traversier.

Pont de glace :

Nous allons vivre un changement de garde pour l'entretien du pont de glace. Jacques Fraser était presque une légende, et c'est lui qui, année après année, prenait en charge le balisage du pont et en assurait ensuite la sécurité durant toute la saison. Nous lui faisons confiance, car il était prudent et se préoccupait de chaque personne qui empruntait le pont de glace. Jacques était toujours disponible pour aider et pour guider les gens, à n'importe quelle heure et quel que soit le temps. Nous le remercions chaleureusement pour toutes ces années de bons

Dans ce numéro :

<i>Mot de la mairesse</i>	1
<i>Décisions du conseil du 10 et 17 décembre 2022</i>	2
<i>Questions au conseil du 10 et 17 décembre 2022</i>	3
<i>Décisions du conseil du 21 janvier 2023</i>	4
<i>Questions au conseil du 21 janvier 2023</i>	4
<i>La sécurité sur le pont de glace</i>	5
<i>Le coin des bibliophiles</i>	6
<i>Vols de véhicules et vols dans les véhicules</i>	7
<i>À votre agenda</i>	8

services.

Ne vous inquiétez pas, nous avons une belle équipe en relève. Ce sont des insulaires de souche qui ont travaillé sur les différents ponts de glace depuis leur jeunesse. Le contrat a été confié à Régis et Patrick Caron, qui prendront en charge l'entretien du pont de glace à partir de cette année, si nous avons la chance d'avoir un pont de glace.

Louise Newbury
maïresse

Séances du conseil du 10-17 décembre 2022

Les décisions du conseil du 10 décembre 2022

Services municipaux Direction générale

Denis Cusson

Comptabilité

Martine Girard

Voirie d'été

Collecte des ordures

Denis Legault

Bibliothèque

Louise Alain

Centre de récupération

*Keaven-Yannick
Desrochers*

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Julie Lemieux

Tél.: 418-867-2485 poste 251

Courriel :

jlemieux@mrcrdl.quebec

Agent de développement rural

Gérald Dionne jr.

Tél.: 418-551-8423

Courriel :

gdionne@mrcrdl.quebec

Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Présidente :

Michèle Giresse

Membres :

Keaven-Yannick Desrochers, Aline Grenon, Annie Langlois, Jean Pettigren, Gail Richardson

Représentante du conseil:

Louise Newbury

- ◇ Adoption de la demande de paiement numéro 3 de Construction Marc Bolduc au montant de 13 812,25 \$ (tti) ;
- ◇ Dépôt d'un avis de motion pour modifier le règlement numéro 179 sur la tarification des biens et services municipaux ;
- ◇ Attestation de la formation de Mme Joanie Harrison en éthique et déontologie ;
- ◇ Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Joanie Harrison ;
- ◇ Adoption des dépenses effectuées pour les travaux réalisés par le programme des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;
- ◇ Adoption de la programmation numéro 4 des travaux dans le cadre du programme TECQ ;
- ◇ Adoption du contrat d'embauche de deux employés pour la réalisation et l'entretien du pont de glace ;
- ◇ Autorisation pour l'achat de signalisation appropriées pour l'identification du Quai-d'en-Haut et pour l'identification de la Route du Quai-d'en-Haut ;
- ◇ Achat de 8 drapeaux pour les bâtiments municipaux auprès de la Société nationale de l'Est du Québec au montant de 528,86 \$ (tti);
- ◇ Achat du recueil « Le règlement municipal » de la Fédération québécoise des municipalités au coût 130 \$ et de sa mise à jour annuelle au coût de 330 \$;
- ◇ Dépôt d'une demande au ministère de la Culture et des Communications pour l'obtention d'un transfert des responsabilités de protection du site patrimonial classé de la Station du Phare à la Municipalité;
- ◇ Autorisation à M. Cédric Chavanne de l'UQAR pour l'installation d'instrument de mesure des courants, des vagues et du vent à la station du Phare dans le cadre d'un projet de recherche ;
- ◇ Déclaration de la 3e semaine de février, Journées de la persévérance scolaire ;
- ◇ Reconnaissance d'un droit acquis de construction et de l'application des dispositions concernant les lots dérogoires à M. Alain Roy et Mme Micheline Morin pour le 417, chemin du Bout-d'en-Bas ;
- ◇ Autorisation de demander un avis juridique concernant l'application du PIIA relativement à une demande de permis au 6902, chemin de l'Île;
- ◇ Appui financier de 2 000 \$ à la Corporation de développement et de gestion touristique pour un projet d'acquisition de vélos et voitures électriques ;
- ◇ Adoption des dépenses du mois d'octobre au montant de 64 709,61 \$.
- ◇ Affectation de sommes dans divers fonds;
- ◇ Affectation de dépenses payées par divers fonds.

Les décisions du conseil du 17 décembre 2022

- ◇ Adoption des postes de dépenses pour 2023;
- ◇ Adoption du budget 2023;
- ◇ Adoption du Plan triennal d'immobilisation 2023, 2024 et 2025;
- ◇ Adoption du règlement no 198, modifiant le règlement no 179 sur la tarification des biens et services municipaux ;
- ◇ Adoption des taux de taxation

Séances du conseil du 10 –17 décembre 2022

Les préoccupations et les questions des citoyennes et des citoyens, séance du 10 décembre 2022

Une personne est présente. Voici les questions et les interventions soumises.

C. : On ne réalise pas tout le travail non rémunéré fait par Jacques Fraser dans le contrat du pont de glace : dépannage sur le pont, surveillance en soirée, disponibilité. Il a toujours été présent. Pour l'avenir, il faut penser aux signes de sécurité.

R. : Lors de la rencontre avec le nouveau responsable, il a été mentionné que la surveillance doit se faire sur une base permanente et qu'en cas d'absence, il doit y avoir un remplaçant. Pour la communication, il y aura un site web pour informer quotidiennement les gens, en plus de la ligne Info-transport. Pour ce qui est des excès de vitesse, on pourrait aussi demander

des visites plus fréquentes de la part de la SQ.

Q. : En ce qui concerne le transport de marchandise par l'hélicoptère, qu'elles sont les règles ? Est-ce que le transport d'épicerie est gratuit ou non ? Et à quel moment dans la semaine ?

R. : Pour l'instant ce sont les règles de la STQ qui s'appliquent. La livraison est les mercredi et vendredi.

C. : Lors des achats en ligne on ne sait pas qui fera la livraison. Lors d'une commande d'épicerie, qu'elle est l'information sur la journée ?

R. : Actuellement c'est le tarif de la STQ qui s'appliquent mais les préposés à l'embarquement font preuve de bon jugement et s'ajustent en fonction de l'espace résiduel disponible lors du transport de

d'autres passagers.

Q. : Est-ce qu'on accorde au propriétaire du 417 chemin du Bout-d'en-Bas toutes ses demandes ?

R. : Il y a un accord sur le droit acquis puisque les lotissements datent d'avant 1982.

Q. : La construction de la maison est-elle acceptée ?

R. : Le projet soumis n'est pas accepté. Un nouveau projet est en préparation.

C. : Il y a 25 ans nos règlements ont été avec des valeurs et des orientations. L'Île a vécu des phases de développement. De la phase de survie, on est passé à la villégiature. Maintenant on est à la phase de milieu de vie. Aujourd'hui les gens se battent pour modifier les règlements pour faire ce qu'ils ont envie de faire. En

2023, y aura-t-il un questionnaire sur le milieu de vie ?

R. : Ce n'est pas le « free for all » pour l'aménagement. On a des règlements qui ont fait leur preuve. De nouveaux ajustements sont planifiés, nous sommes en attente de la MRC. Nous avons demandé à la MRC de procéder à l'analyse de nos modifications réglementaires. On souhaite faire une consultation dès le printemps prochain.

Q. : Est-ce qu'il y aura une participation financière des locateurs de maison pour le développement du projet de véhicules électriques ?

R. CDGTIV : Les maisons de touristes vont effectivement être sollicitées pour contribuer au projet. Ce sont leurs clients qui sont ciblés.

Les préoccupations et les questions des citoyennes et des citoyens, séance du 17 décembre 2022

Une personne est présente. Les questions et les interventions portent sur les sujets suivants :

Q. : Dans le discours de présentation du budget il est fait mention du montant affecté au comité de la bibliothèque pour la planification d'activités de culture et de loisir. N'y a-t-il pas une erreur de mandat pour le comité ?

R. : Il y a toujours eu un budget pour l'animation par le comité de bibliothèque.

C. : Comme s'il y avait un doublement de rôle avec la

Corporation de la Culture et des Loisirs.

R. : Il y a coordination entre les deux comités pour ne pas avoir les mêmes activités. Les activités pour les jeunes sont plutôt faits par le comité de bibliothèque.

Q. : Quelle est la motivation de la Municipalité pour deux organismes pour des activités de loisirs ?

R. : C'est là depuis plusieurs années.

Q. : Comment faire l'arrimage ?

R. : Les activités sont

toutes différentes. Il y a des échanges entre la responsable de la bibliothèque et la CCLIV concernant la tenue des activités.

R. : (LP) Il y a concertation, mais il y a une réflexion à faire sur les mandats respectifs des 2 comités. Ça amène des irritations.

C. : Il y aurait une communication à faire avec la population pour connaître leurs besoins et intérêts.

C. : Il faudrait faire des prévisions pour la création d'un

fonds pour l'adaptation aux changements climatiques.

R. : L'achat d'un épandeur de sable est un exemple d'investissement lié aux changements climatiques.

C. : Préoccupation constante pour une source d'eau potable pour la population.

R. : Les obligations de contrôle de la qualité de l'eau sont grandes et très onéreuses. Une analyse d'eau doit être faite à toutes les deux semaines.

(suite page 4)

Séance du conseil du 21 janvier 2023

Les décisions du conseil

- ◇ Lancement d'un appel d'offres public pour la restauration du Hangar à pétrole, de la Cabane du criard de brume et de l'abri à bateaux ;
- ◇ Confirmation et entérinement de la réalisation des travaux visés et réalisés dans le cadre du programme PRABAM;
- ◇ Embauche de M. Patrick Caron comme employé municipal pour des travaux de scarification de la surface glacée du chemin;
- ◇ Lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de gravier;
- ◇ Lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réparation de la côte du Portage;
- ◇ Achat d'espaces publicitaires dans le dépliant-horaire du traversier;
- ◇ Demande à la STQ pour retirer la surcharge des frais de transport des camions sur le traversier entre la mi-juin et la mi-septembre;
- ◇ Adoption d'un scénario de localisation du bâtiment principal au 6902 chemin de l'Île en vertu du PIIA;
- ◇ Adoption de la demande de permis, en vertu du PIIA, pour une galerie au 8001, chemin de l'Île;
- ◇ Adoption de la demande de permis, en vertu du PIIA, pour une galerie de 7901, chemin de l'Île;
- ◇ Réception du rapport d'activités du service de la bibliothèque;
- ◇ Adoption des dépenses du mois d'octobre au montant de 39 568,26 \$.

Les préoccupations et les questions des citoyennes et des citoyens

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Q. : Dans le cadre de la restauration de l'abri à bateaux à l'École Michaud, serait-il possible de concevoir un abri pour l'installation d'un marché public, marché qui a été suggéré lors du Forum citoyen ?

R. : Pour l'instant, nous ne traitons que de la rénovation du bâtiment. Il n'y a pas d'ajout prévu lors des travaux de rénovation de l'abri à bateaux.

Q. : Dans le discours sur le budget, il est fait mention d'augmentation de la masse salariale mais en fait c'est une indexation à l'inflation. Serait-il possible que la Municipalité se dote d'une politique salariale pour les

employés municipaux et pour tenir compte des embauches conjoncturelles ?

R. : En raison du nombre d'emplois et d'employés par poste, il est difficile de faire une politique salariale. C'est du cas par cas.

Q. : L'an prochain c'est le 150e anniversaire de la Municipalité, est-ce qu'il y aura la mise sur pied d'un comité d'organisation ?

R. : L'organisation d'activités pour le 150e se trouve déjà dans le calendrier de travail des agents de développement. Nous avons l'intention d'organiser des activités mais tout reste à planifier.

Q. : Qu'en est-il du suivi concernant les remerciements à M. Jacques Fraser pour son travail concernant le pont de glace ?

R. : Ce sera présenté

dans la prochaine édition de la Bernache cravant.

Q. : Et pour les remerciements à Mme Jocelyne Ouellet comme infirmière ?

R. : (APC) Nous n'avons pas eu de confirmation sur son départ définitif. Mme Ouellet sera contactée pour connaître ses intentions concernant son nouvel emploi.

Les préoccupations et les questions des citoyennes et des citoyens, séance du 17 décembre 2022 (suite)

(suite de la page 3)

Q. : Il n'y a pas beaucoup d'argent pour les chemins. Est-ce pour le dynamitage de la côte au Portage ?

R. : Il serait difficile de faire du dynamitage parce que cela bloquerait le chemin pour la journée et

nous n'avons pas de voie de contournement. Il faudra faire du concassage de pierre.

Q. : L'aménagement du Quai-d'en-Haut va-t-on le faire cette année ? La Municipalité ne pourrait-elle pas avoir une personne comme

chargée de projet pour faire le débroussaillage ?

R. : Le débroussaillage est fait. Il reste à faire les plans et devis. Les agents de développement peuvent donner un coup de main pour la mise en œuvre.

Sécurité sur le pont de glace - Sachez les dangers de la glace

Si l'épaisseur de la glace le permet (nous avons une glace blanche), la Municipalité procédera à la confection du pont de glace. Voici ce qu'il faut tenir compte.

Facteurs liés à la glace

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur l'épaisseur de la glace, y compris le type d'étendue d'eau, l'endroit, la période de l'année et d'autres facteurs environnementaux tels que :

- la profondeur de l'eau et la dimension de l'étendue d'eau;
- les courants, les marées et d'autres mouvements de l'eau;
- les produits chimiques incluant le sel;
- les fluctuations dans les niveaux d'eau;
- les billots, les roches et les quais, qui absorbent la chaleur du soleil;



- les changements de température de l'air;
- les déplacements de véhicules sur la glace, qui peuvent créer des vagues dans l'eau sous-jacente.
- 15 cm pour la marche ou le patinage individuels;
- 20 cm pour le patinage en groupe ou les jeux;
- 25 cm pour les motoneiges.

Couleur de la glace

- La couleur de la glace peut donner une indication de sa solidité.
- Glace bleu pâle : ce type de glace est le plus solide.

• Glace blanc opaque ou glace de neige : en général, elle est seulement à moitié aussi solide que la glace bleu pâle. La glace opaque se forme lorsque la neige saturée d'eau gèle à la surface de la glace.

• Glace grise : elle n'est pas sécuritaire. La couleur grise indique la présence d'eau.

L'épaisseur minimum de la glace doit être de :

Rappel — L'épaisseur de la glace n'est qu'un facteur parmi d'autres pour pouvoir profiter d'activités sur la glace et les minimums recommandés ne sont que des indications. Les conditions météo et le type de plan d'eau influent sur la solidité de la glace. Renseignez-vous auprès des autorités locales pour connaître l'état de la glace avant de vous déplacer. Respectez les panneaux d'avertissement qui indiquent à quel moment et à quel endroit il est possible de se livrer à des activités sur la glace. Évitez d'aller sur la glace la nuit.

Vous trouverez sur le site de la Croix Rouge les mesures de sécurité recommandées concernant un pont de glace.

<https://>

Service de santé

Judith Dumais, inf.
Jocelyne, inf. -

Premiers répondants

Geneviève Boudreault, André-Pierre Contandriopoulos, Sylvie Desrosiers, Gérald Dionne jr, Matthieu Huck, Alice Kieran, André Malo, Denis Michaud, Louise Newbury, Luce Provencher, Gail Richardson, Bastien Vézina

Téléphone : 418-898-2248
418-863-2941 (cell)

Dispensaire
6001, chemin de l'Île
Urgence : 9-1-1

**LIGNE
INFO TRANSPORT :
418-898-3287**

**Pour connaître
l'état du service
d'hélicoptère ou
du pont de glace
quotidiennement**

www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/conseils-et-ressources-de-natation-et-de-securite-aquatique/conseils-natation-securite-nautique-et-securite-aquatique/securite-sur-la-glace

<https://www.croixrouge.ca/blogue/2016/fevrier-2016/en-cas-d-urgence-sur-la-glace>

<https://www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/conseils-et-ressources-de-natation-et-de-securite-aquatique/conseils-natation-securite-nautique-et-securite-aquatique/motoneige-sur-glace>

COULEUR DE LA GLACE

La couleur de la glace peut donner une indication de sa solidité

La glace transparente (ou noire)

C'est la plus solide. Parfois bleutée, elle est caractérisée par l'absence de bulles. Elle est à la base de la capacité portante d'un couvert de glace.



La glace grise (hybride)

C'est souvent une glace transitoire entre la glace blanche et la glace transparente (noire) et elle est généralement à 75 % de la solidité de la glace transparente (noire).



La glace blanche

C'est une glace blanchâtre ou gris pâle avec une multitude de bulles d'air. Elle est généralement deux fois moins résistante que la glace transparente (noire).





Bibliothèque Municipale

Coordonnatrice :

Louise Alain

Horaire régulier

Mardi

De 13 h à 15 h

Courrier électronique :

biblio.douleurs@crsbp.net

Comité de la bibliothèque municipale

Membres: Louise Alain, Sylvie Desrosiers, Danielle Pitre, Noëlle Sorin, Lucille Vien

Coordonnatrice:

Louise Alain

Conseillère responsable de la bibliothèque

Joanie Harrison

Bibliothèque

Le Coin des bibliophiles

Club de lecture

Le Club se réunira le 21 février autour du roman *Les abeilles grises* de Andreï Kourkov et les discussions du 14 mars porteront sur le roman *Quand viendra l'aube*, de Dominique Fortier. La dernière rencontre de l'année, le 4 avril, accueillera une prestation de Brigitte Bournival et Denis Michaud. Ils liront le texte de théâtre *Il n'y a pas de Ajar*, de Delphine Horvilleur, et suivra une discussion sur le roman *Chien blanc*, de Émile Ajar.

Qui est admis au Club ?

Vous pouvez vous joindre au Club de lecture en tout temps, sans même avoir lu les livres, pour le plaisir de participer à l'activité, d'écouter les personnes présentes échanger sur leurs impressions, et qui sait, de vous joindre à la discussion si le sujet en cause vous interpelle.

Exposition des jeunes de l'île

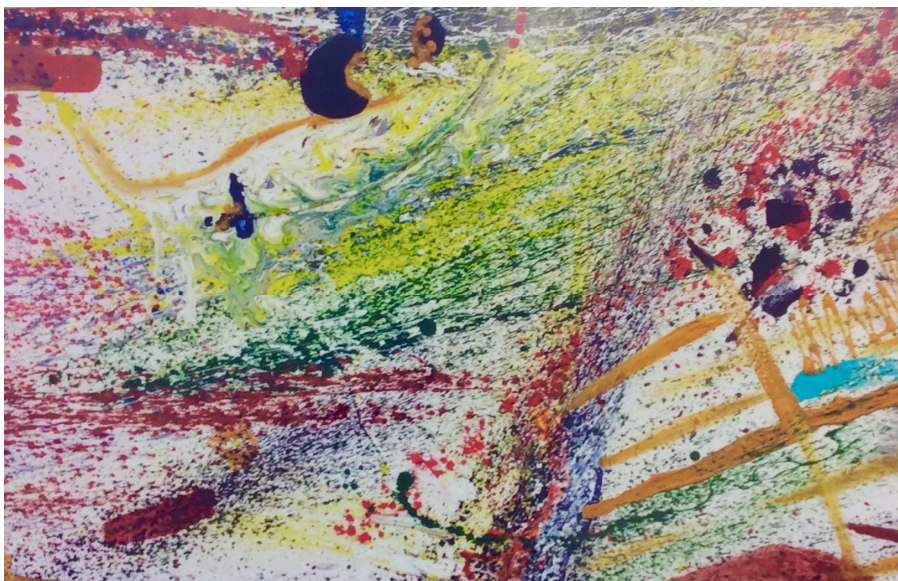
17 œuvres produites par des jeunes de l'île sont exposées jusqu'à la mi-

avril au Centre communautaire.

Bienvenue à toutes et à tous

Heures d'ouverture de la bibliothèque
Les mardis, de 13 h à 15 h

Louise Alain
et le Comité de bibliothèque



VOLS DE VÉHICULES ET VOLS DANS LES VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils afin de prévenir les vols de véhicules et les vols dans les véhicules

- Verrouillez les portières et le coffre arrière de votre véhicule, fermez vos fenêtres.
- Ne laissez aucun objet de valeur à vue même lorsque votre véhicule est garé à votre domicile.
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support, chargeur, adaptateur).
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou votre véhicule en fonction sans surveillance.
- Ne laissez pas vos clés dans votre véhicule.
- À la maison, ne laissez pas vos clés près de la porte d'entrée et de préférence rangez-les dans un boîtier en métal, surtout si votre véhicule est muni d'un système électronique comme un bouton poussoir pour démarrer la voiture.
- Stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé.

- Stationnez votre véhicule dans un garage si possible.
- Ne laissez pas les certificats d'assurance et d'immatriculation dans votre véhicule.
- Munissez-vous d'une barre antivol qui se fixe au volant de votre véhicule ou d'un sabot qui bloquera les roues de votre véhicule.
- Utilisez un système de repérage par GPS pour retracer votre véhicule en cas de vol.

Si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, qui s'intéresse à votre véhicule, rôde autour, regarde le numéro de série de votre véhicule situé au niveau du pare-brise avant, avisez immédiatement les policiers en composant le 911. Notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque ainsi que la couleur.

Que faire en cas de vol

En cas de vol, vous devez communiquer avec votre

service de police le plus rapidement possible. Vous devrez fournir aux policiers toutes informations pertinentes sur votre véhicule : la marque, le modèle, l'année, la couleur, le numéro d'immatriculation et le numéro de série. Vous devrez également mentionner les particularités du véhicule, les objets de valeur qui s'y trouvaient ainsi que les coordonnées de votre compagnie d'assurance. Par la suite, vous devrez contacter votre compagnie d'assurance et lui mentionner le numéro d'événement du service de police.

Pour obtenir de l'aide ou signaler un vol :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Service de police local.

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
Région du Bas-St-Laurent-
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



Vieux-Presbytère
6201, chemin de l'Île
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
G0L 1K0
Téléphone : 418-898-3451

Messagerie administration : mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca
Comptabilité : comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca

Retrouvez-nous sur le Web!

www.ileverte-municipalite.com

Tourisme: www.ileverte-tourisme.com

Membres du conseil municipal

Mairesse : Louise Newbury

1-418-559-5128

lnewbury5404@gmail.com

Conseillers :

poste 1- Charles Méthé,

1-418-931-3158

charles_methe@hotmail.com

poste 2- André-Pierre Contandriopoulos ,

1-514-688-0107

apcontand@gmail.com

poste 3- Joanie Harrison

1-514-464-0992

joanie_87@msn.com

poste 4 - Luce Provencher

1-819-690-2032

lulu-pro@hotmail.com

La municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a été fondée le 18 novembre 1874 peu après la fondation de la paroisse catholique de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs le 1^{er} janvier 1874. Elle fait partie des onze municipalités regroupées au sein de la MRC de Rivière-du-Loup.

Elle occupe le territoire entier de **PÎle Verte** dans l'Estuaire du Saint-Laurent à environ 2 kilomètres au large de la rive sud dans la région du Bas-St-Laurent. Son emblème floral est la **mertensie maritime** et son emblème animalier est la **bernache cravant**.

L'accès à l'Île se fait par un traversier, le Peter-Fraser, entre mai et novembre et par hélicoptère de novembre à mai. Ces transports sont opérés par la Société des traversiers du Québec.



À votre agenda de Février 2023

Semaine du 29 janvier 2023

Mardi 31 janvier, 13 h - 15 h, Service bibliothèque, Centre communautaire de l'Île

Semaine du 5 février 2023

Mardi 7 février, 13 h - 15 h, Service bibliothèque, Centre communautaire de l'Île

Samedi 11 février, 9h, Séance du conseil, Centre communautaire de l'Île

Semaine du 12 février 2023

Mardi 14 février, 13 h - 15 h, Service bibliothèque, Centre communautaire de l'Île

Semaine du 19 février 2023

Mardi 21 février, 13 h - 15 h, Service bibliothèque et Temps d'un livre, Centre communautaire de l'Île

Semaine du 26 février 2023

Mardi 28 février, 13 h - 15 h, Service bibliothèque, Centre communautaire de l'Île

Recycler
pour une île VERTE



une idée lumineuse



TRIEZ, NETTOYEZ
DÉPOSEZ

DANS UN BAC OU AU CENTRE DE RÉCUPÉRATION

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Pleine lune



Dernier quartier



Nouvelle lune



Premier quartier



Les grandes marées auront lieu du 20 au 22 février. La plus haute marée aura lieu le 21 février à 5 m (16,3 pi).